

Le portail Vérif Permis est ouvert !

02 MAI 2024



Depuis le 29 avril dernier, le portail Vérif Permis est ouvert, il permet à toutes les entreprises de transport public de marchandises ou de voyageurs de vérifier la validité du permis de conduire des conducteurs salariés en interrogeant directement le Système National des Permis de Conduire (SNPC) et de recevoir immédiatement une attestation certifiée comme preuve de vérification.

Courant mai, de nouvelles fonctionnalités viendront compléter Vérif Pemis comme l'import en masse de conducteurs ou la mise à disposition de modes de paiement en complément de la carte bancaire.

[Consulter Vérif Permis](#)